

DEC131508DR06

Décision portant nomination de M. Olivier Servas, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 01/01/2013 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française, dont la Directrice est Mme Eva Buchi;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre-Est;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Servas, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7118 à compter du 26/04/2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à NANCY, le 30 avril 2013

Pour le président et par délégation,
la Directrice d'unité
Eva Buchi